

# Restrictions d'âge et de puissance



Les restrictions d'âge et de puissance s'appliquent aux conducteurs de moins de 16 ans. Êtes-vous en âge de conduire une embarcation à moteur sans supervision directe?

ÂGE	RESTRICTIONS DE PUISSANCE
Moins de 12 ans sans supervision directe*	Peut conduire une embarcation avec moteur jusqu'à 7,5 kW (10 CV)
De 12 ans à moins de 16 ans sans supervision directe	Peut conduire une embarcation avec moteur jusqu'à 30 kW (40 CV)
Moins de 16 ans peu importe la supervision	Ne peut conduire une motomarine
16 ans et plus	Aucune restriction de puissance

\* La supervision directe signifie qu'une personne de 16 ans ou plus se trouve à bord de l'embarcation et supervise directement le conducteur.